



Communiqué de presse

Paris, le 1^{er} mars 2017

« Inventons la Métropole du Grand Paris » dévoile les 164 groupements d'entreprises finalistes Une consultation urbaine de l'innovation qui génèrera 1 point de PIB d'activité

A l'occasion d'une conférence de presse qui s'est tenue le 1^{er} mars 2017, le jury d'« Inventons la Métropole du Grand Paris » a dévoilé les 164 groupements d'entreprises finalistes retenus pour acquérir les 57 sites concernés par l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris », parmi 420 candidats. Ces groupements, formés autour des professionnels de l'aménagement et l'immobilier (architectes, promoteurs, investisseurs), accordent une place majeure aux entreprises de l'innovation urbaine et de l'ancrage local : plus de 326 start-ups, associations et PME innovantes composent ces équipes.

Au total, 6,4 milliards d'euros d'investissements seront réalisés par les entreprises acquéreuses des sites.

En annexe : retrouvez la liste des finalistes

« Inventons la Métropole du Grand Paris », la consultation de l'innovation urbaine « verte » et multi-usages

Les 420 candidatures reçues proposent des innovations exceptionnelles visant à transformer la Métropole en véritable exemple de ville durable et intelligente. La consultation « Inventons la Métropole du Grand Paris » s'impose ainsi comme la championne de l'innovation urbaine et se positionne aujourd'hui comme la plus grande consultation européenne de *smart city*.

Beaucoup de candidats ont traité la question environnementale en repensant la ville avec une approche bioclimatique et biomimétique. Les innovations préparent ainsi la ville au changement climatique à venir (bâtiments bioclimatiques, récupération ou infiltration des eaux de pluie, verdissement massif). 40% des projets prévoient un chantier fondé sur l'économie circulaire (réemploi des matériaux de démolition) et un quart se tournent vers la construction en bois. La moitié se soucie de la réversibilité des bâtiments.

Répondre aux nouveaux usages des citoyens

Des services mutualisés sont proposés dans la moitié des projets (autopartage, conciergerie partagée, co-living, co-making). Ces innovations dessinent la Métropole du futur et répondent aux nouvelles façons de vivre de ses habitants : deux tiers des candidatures prévoient des lieux mutualisés où se renforcent les liens sociaux (co-living, co-working...) et plus de la moitié réservent un espace à l'agriculture urbaine partagée.

Un tiers ont spécialement soigné leur ancrage local et s'ouvrent à la co-conception avec les habitants (habitat participatif), intégrant aussi des acteurs locaux (associations, collectifs).

Les quartiers de gare ouvriront des centralités nouvelles, développeront une nouvelle intensité urbaine et auront des activités qui s'équilibrent aux différentes heures du jour. Divers types de mobilité sont proposés pour irriguer ces nouveaux quartiers.

Sur certains sites, les candidats offrent aussi un panel de solutions innovantes, comme la livraison par drone, la station-service proposant des carburants propres, un réseau de minibus à la demande dont le trajet est calculé par un algorithme etc.

Ces projets créeront des territoires de ville durable et intelligente et ces innovations seront ensuite répliquées.

En annexe : Retrouvez toutes les pistes d'innovation dans le rapport de la consultation « Inventons la Métropole du Grand Paris »

1 point de PIB pour la Métropole, soit 6,4 milliards d'euros d'investissements

Première opération d'aménagement depuis la création de la Métropole du Grand Paris début 2016, cette consultation positionne la place de Paris au rang des plus grandes métropoles mondiales. C'est aussi la plus grande consultation urbaine innovante d'Europe. Elle générera un total estimé à 6,4 milliards d'euros d'investissements (1 point de PIB de la Métropole) pour bâtir 2,6 millions de m², ce qui en fait un des moteurs de l'économie de la Métropole.

Les groupements finalistes sont admis à déposer une offre pour l'été prochain. Les lauréats seront connus pour fin septembre 2017.

Dès maintenant, les entreprises pourront compléter leurs équipes et accéder aux offres de financement négociés par les organisateurs, à commencer par 200M€ de financements de l'Etat (Programme des investissements d'avenir) et de la Caisse des dépôts.

Inventons la Métropole du Grand Paris en chiffres

164 groupements de réponse finalistes retenus pour la phase finale

420 groupements de réponse candidats

57 sites à acquérir, soit 217 hectares de terrain

21 sites situés dans les quartiers qui accueilleront le Grand Paris Express

6,4 milliards d'investissements estimés

3 organisateurs : Préfecture Paris et Île-de-France, la Métropole du Grand Paris, la Société du Grand Paris

2 partenaires : Caisse des dépôts et Programme des investissements d'avenir

A propos d'Inventons la Métropole du Grand Paris : *Inventons la Métropole du Grand Paris est un appel à projets international de développement de la qualité de vie urbaine, afin d'inventer de nouveaux espaces innovants, modèles de la ville durable et intelligente. L'appel à projets vise à construire collectivement une métropole résiliente, innovante et durable. Les maires de la métropole ont présenté des terrains dont ils maîtrisent le foncier afin de les céder aux entreprises acquéreuses porteuses des meilleurs projets, après décision d'un jury fin septembre 2017.*

A propos de la Métropole du Grand Paris : *La Métropole du Grand Paris, créée le 1^{er} Janvier 2016, est un établissement public de coopération intercommunale, présidé par Patrick Ollier, et qui rassemble 131 communes (Paris, les communes des 3 départements de la petite couronne, Argenteuil, et les communes de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne dans le 91). En tout, la métropole rassemble 7 millions d'habitants, ce qui en fait la plus importante métropole française. La Métropole du Grand Paris a pour vocation de gérer au niveau intercommunal les 4 compétences suivantes :*

- *le développement et l'aménagement économique, social et culturel*
- *la protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie*
- *l'aménagement de l'espace métropolitain (à partir du 1er janvier 2017)*
- *la politique locale de l'habitat (à partir du 1er janvier 2017)*

A propos de la Préfecture de Paris et d'Ile-de-France : *La Préfecture de région Ile-de-France, avec ses directions régionales de l'État, dispose de compétences élargies dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement régional. Elle met en œuvre la politique voulue par le gouvernement dans la construction du Grand Paris et organisée dans les lois qui sont intervenues sur le Grand Paris entre 2010 et 2015. A ce titre 100 millions d'euros de l'État seront engagés dans cet appel à projets grâce au Programme des investissements d'avenir (PIA). En matière d'aménagement, des projets concrets sont en train d'être mis en place sur tout le territoire francilien pour développer des secteurs prioritaires : 8 Contrats d'intérêt national (CIN) auront été engagés en Ile de France en 2016. L'État aménage et définit ainsi une stratégie de développement pour cette région, porteuse d'engagements concernant les transports, le développement économique ou encore l'aménagement urbain.*

A propos de la Société du Grand Paris : *La Société du Grand Paris, établissement de l'État, pilote le déploiement et le financement du Grand Paris Express. Elle assure la construction des infrastructures de transports et l'acquisition des matériels roulants. Elle conduit des opérations d'aménagement et de construction sur les territoires de communes concernées par le Grand Paris Express. Inventer les chantiers de demain, faire du Grand Paris Express le métro le plus digital du monde, imaginer les futures gares et leurs quartiers, créer des nouveaux services de proximité... Autant de défis à relever pour la Société du Grand Paris, mais aussi par les principaux acteurs du projet, les Franciliens.*

Contacts presse :

Préfecture
01 82 52 40 25
pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

Métropole du Grand Paris
Amélie Rochette
amelie.rochette@dentsuaegis.com
01 41 16 42 33 / 06 29 88 87 10

Société du Grand Paris
presse.sgp@quaitrois.fr
Hugues Vanhoucke 01 40 41 56 13
Camille Ruols 01 40 41 54 96
Xavier Bossaert 01 40 41 54 34

Véronique Borsa
veronique.borsa@metropolegrandparis.fr
06 09 47 31 89